

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la
de la FONDATION CONCORDE(*)

LA JEUNESSE FRANÇAISE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles

Avril 2012

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus, d'hommes et de femmes d'entreprise

Dossier édité par la Fondation Concorde

Toute correspondance est à adresser au :

6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris

Tél : 01.45.61.16.75

Fax : 01.45.61.15.19

Email : info@fondationconcorde.com

www.fondationconcorde.com

Directeur de la publication : M. Rousseau

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE I : LE FARDEAU DES « BABY LOSERS »	6
I- Le contre-choc du baby-boom, une remise en cause de la soutenabilité du modèle social français.....	7
II- Le fardeau de la dette est essentiellement porté par les générations futures.....	12
Nos pistes d'action pour réduire le fardeau de la dette	16
CHAPITRE II : LES JEUNES, PREMIERES VICTIMES DE L'ESOUFFLEMENT FRANÇAIS.....	18
I- La France en quête d'un nouveau modèle productif.....	19
II- L'iniquité intergénérationnelle ou la segmentation entre insiders et outsiders	24
Nos pistes d'action pour donner de nouvelles opportunités économiques à la jeunesse	41
CHAPITRE III : POURQUOI RIEN NE CHANGE, LA GERONTOCRATIE POLITIQUE ET MORALE.....	44
I- Un système politique verrouillé.....	44
II- La glaciation idéologique, bouclier anti-réforme.....	48
Nos pistes d'action pour renouveler nos élites et notre corpus idéologique	51
CONCLUSION.....	52

INTRODUCTION

Comment expliquer que la jeunesse française soit une des plus pessimistes du monde ? Seulement 17% des Français de 16 à 29 ans déclarent croire que l'avenir de leur pays sera meilleur, contre plus du double au Royaume-Uni, et plus de 80% en Chine ou en Inde pour les mêmes tranches d'âge¹. La richesse relative de France n'y fait rien. Les crises en cascade qui secouent le modèle français (crise de croissance, crise des finances publiques, crise du modèle social, crise de l'emploi, crise du logement, crise de l'université, crise de l'intégration, etc.) ont douché l'espoir d'une amélioration continue des niveaux de vie. En 2011, trois étudiants français sur quatre avaient « le sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée »². Le déclasserement de la jeunesse française est une réalité dont la classe politique n'a pas pris la mesure. Et pourtant, le clivage intergénérationnel est porteur d'une remise en cause profonde du contrat social.

L'énormité de la dette, plus de 85% du PIB fin 2011, cristallise ce constat d'iniquité intergénérationnelle, car les enfants qui naissent aujourd'hui devront payer les dettes contractées par leurs grands-parents baby-boomers, sans nécessairement profiter de la même générosité du système social. En effet, la France détient le record du monde de la dépense sociale, qui s'élève à 33% du PIB contre une moyenne de 25% pour la zone euro. Le système de retraite, parmi les plus généreux du

¹ « A quoi rêve la jeunesse mondiale ? », Le Monde, 21/01/2011, Sondage TNS Opinion, 32 700 jeunes de 16 à 29 ans, originaires de vingt-cinq pays, Fondation pour l'innovation politique

² Patrick Artus, « La France sans ses usines », 2011

monde³, explique largement cet écart. La dépense sociale en général est une des causes principales de la dérive des comptes publics, des taux record de prélèvements obligatoires, et de l'atonie de la croissance française. **Or, une société qui ne crée plus assez de richesses pour faire place aux nouveaux entrants, où subsistent les rentes de situation, accrédite l'impression douloureuse que les privilèges d'une génération se paient au détriment de celle qui suit.**

Pour éviter de dresser les générations les unes contre les autres, il apparaît essentiel de réformer notre modèle social. Le rétablissement de l'équité entre les âges doit servir de fil conducteur pour mener à bien les réformes structurelles qui sortiront la France de l'impasse où ses dogmes l'ont piégée. La crise de la dette souligne assez que ce rétablissement ne peut passer par une augmentation des dépenses, de nouveaux transferts, plus d'emplois au rabais, ou davantage de revenus d'assistance en direction des « jeunes ». Ce serait appliquer les vieilles recettes à l'origine même des dérives actuelles. Bien au contraire, la restauration passe par une réduction de la fracture entre « insiders » et « outsiders », et la remise en cause des rentes de situation. Dans cette perspective, cette étude vise à diagnostiquer les sources de ce mal français et proposer des pistes d'action pour libérer les énergies productives.

³14% du PIB de prestations, contre une moyenne de 11 points pour l'Union Européenne en 2011.

Chapitre I : Le fardeau des « baby losers »

Le sentiment d'iniquité intergénérationnelle dérive du constat d'un modèle social à bout de souffle, financé à crédit, et qui ne profitera pas à ceux qui en règlent déjà l'addition.

En 2011, les Français âgés de plus de 60 ans représentent 20% de la population et reçoivent en retraites et transferts sociaux environ 18% du PIB, c'est-à-dire du revenu produit par les actifs. En 2020, cette catégorie représentera plus de 30% de la population. Si rien n'est fait pour rééquilibrer les transferts sociaux, la facture risque de devenir insupportable pour une base d'actifs proportionnellement plus réduite.

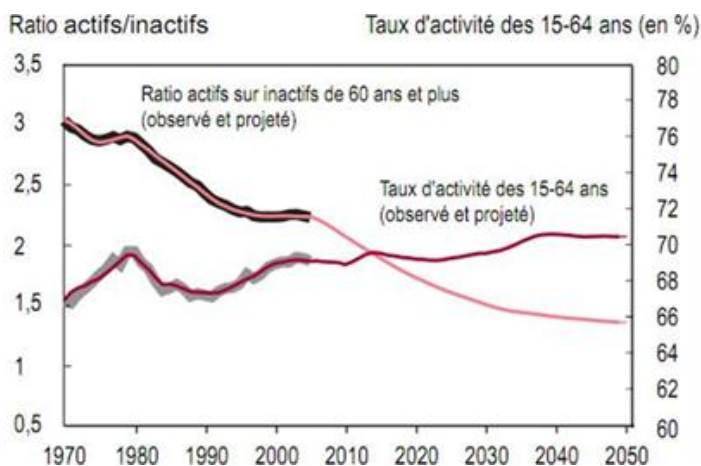
Le modèle social français s'est adapté trop lentement aux évolutions démographiques qui remettent en cause ses grands équilibres financiers. Ces évolutions étaient pourtant prévisibles et le diagnostic connu depuis longtemps, comme l'atteste la succession de rapports (Pébereau, Camdessus, Conseil d'orientation des retraites, Cour des comptes...). Des réformes trop timides, ou trop tardives, n'ont pas permis d'éviter la dérive de nos finances publiques.

I- Le contre-choc du baby-boom, une remise en cause de la soutenabilité du modèle social français

1. Avec la hausse des ratios de dépendance, l'effort de la génération au travail ne cesse d'augmenter

L'effort portant sur la génération au travail (les 15-64 ans) n'a cessé d'augmenter en France depuis les années 70, comme l'atteste la dégradation du ratio de dépendance. Ainsi, les actifs sont toujours moins nombreux à financer plus de retraites, financées selon le système de répartition. **En 1970, la France comptait 3 actifs pour un inactif de 60 ans et plus et un peu plus de 2 en 2011. Ce taux devrait continuer à décroître, pour atteindre 1,4 en 2050 selon les prévisions de l'INSEE.** Le contre-choc du baby-boom, l'allongement de la durée de la vie et de la fin du plein emploi explique largement cette évolution.

Ration de dépendance et taux d'activité des 15-64 ans

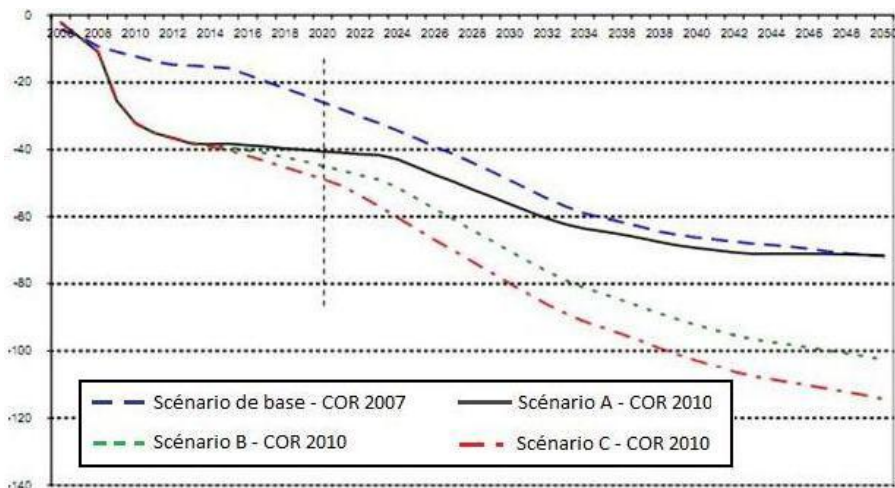


Source : INSEE, *Projections de population active 2006-2050*

Sans allongement de la durée de cotisation, augmentation du nombre de cotisants, réduction du poids des retraites, ou recettes nouvelles, tous les scénarios du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) en 2010 prédisaient un creusement des déficits. Et la crise économique de 2008-2009 a encore accentué la pression sur les finances publiques, renforçant la question de leur soutenabilité.

Solde annuel du système de retraites (en Mds d'euros 2008)

- rendements AGIRC-ARRCO constants -



Source : maquette COR, 2010

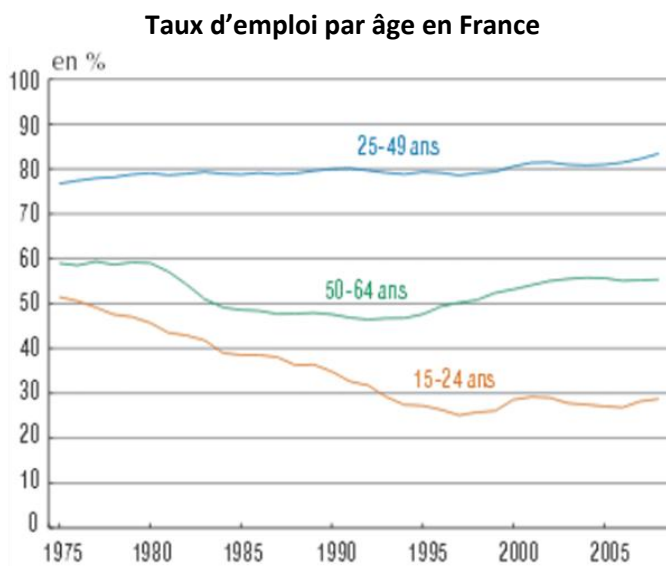
Certes, la réforme des retraites de 2011 aurait permis d'améliorer de 0,9 point de PIB la soutenabilité des finances publiques, pour deux tiers en repoussant l'âge légal de départ à la retraite, et l'âge d'obtention automatique du taux plein⁴. Le reste proviendrait d'une hausse des prélèvements, avec la convergence du taux de cotisation des salariés du public vers celui du privé et la mobilisation de nouvelles recettes pour un montant de 3,7 milliards en 2011.

⁴ d'après une note de Bercy ; Trésor-Eco, juillet 2011

Le problème du fardeau intergénérationnel est loin d'être résolu pour autant, parce que ces réformes visent d'abord à alourdir la fiscalité de la génération au travail, sans proposer de rééquilibrage entre les âges. **Si les transferts en direction des 20% de Français âgés de plus de 60 ans représentent environ 18% du PIB, faut-il s'attendre à un alourdissement de 10 points de la fiscalité quand les séniors représenteront 30% de la population en 2020 ?**

2. De plus, les taux d'activité et d'emploi français sont trop faibles

En France, la hausse du ratio de dépendance est aggravée par la faiblesse numérique relative de la génération au travail. Certes, le taux d'activité global a légèrement augmenté depuis les années 1970, principalement grâce à la féminisation du travail. Mais la génération au travail s'est resserrée sur la classe d'âge des 25-55 ans. Pour les hommes et les femmes, le taux d'activité des plus jeunes (15-24 ans) et des séniors (56-70 ans) était nettement supérieur en 1970.



Source : INSEE, Enquêtes Emploi

3. Les dépenses sociales en constante augmentation

Alors que depuis quarante ans, la taille du socle productif sur lequel s'appuie le financement du système social diminue, les dépenses sociales, elles, augmentent plus vite que la richesse nationale. Par exemple, les dépenses de santé sont passées de quelque 4% du PIB en 1960, à 10,2 % en 2001 et près de 12% en 2009 (OCDE).

Surtout, la France est ainsi le seul pays de l'Union Européenne qui a vu ses dépenses de protection sociale (en % de PIB) continuer à croître au cours des dix dernières années, quand la plupart de ses partenaires européens sont parvenus à infléchir les leurs. Dès 2007, la France prend la tête des pays européens en termes de dépenses de protection sociale, devant les pays scandinaves, dont le dynamisme permettait jusque-là de justifier la préférence française pour la dépense.

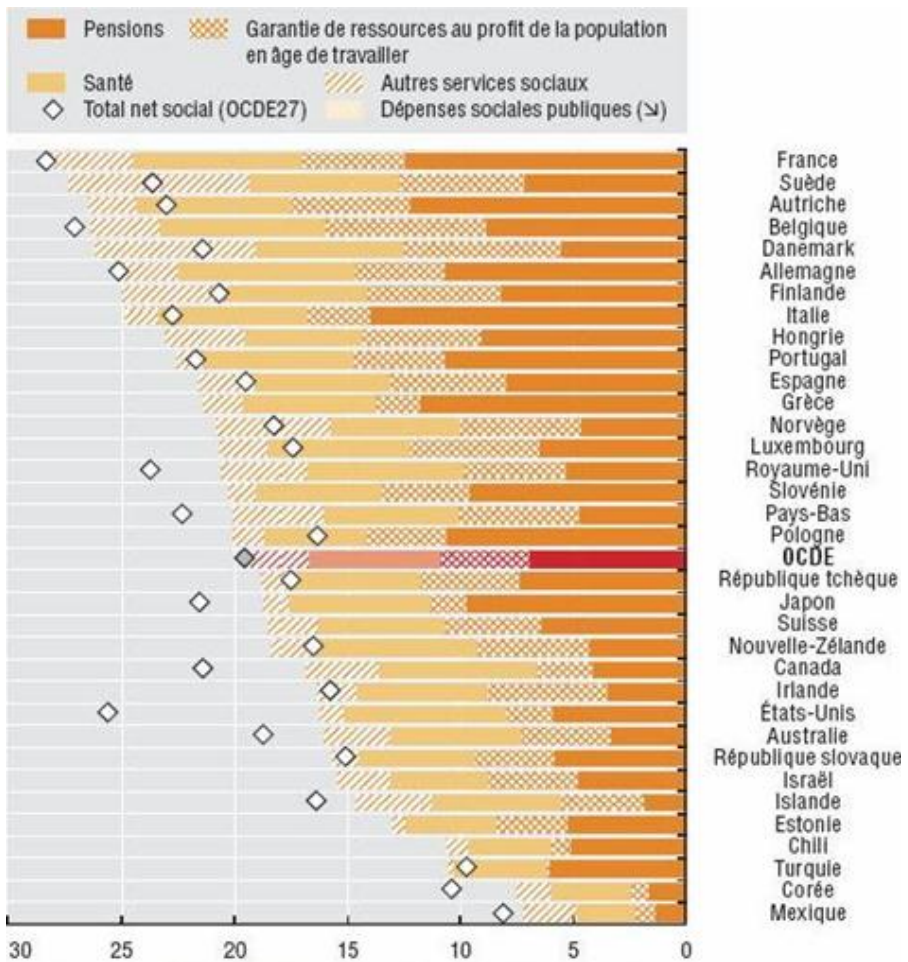
En 2007, les dépenses sociales publiques s'élevaient à 18% du PIB en moyenne dans les 34 pays de l'OCDE, alors qu'en France le taux atteignait 30,5%. Au-delà du niveau absolu, qui s'explique en France par le poids traditionnellement important du secteur public, la progression même de ces dépenses montre qu'elles sont mal maîtrisées. En 2011, ces dépenses atteignent 33% du PIB en France, contre un taux inchangé pour le reste de l'OCDE. Cette progression s'explique largement par le niveau record atteint par la France de prestations de retraites, à 14 % du PIB, contre 11% en moyenne pour l'Union Européenne.

De plus, la fiscalité même des transferts sociaux est biaisée en défaveur des revenus du travail, c'est-à-dire des actifs, puisque les retraites bénéficient d'un taux réduit de CSG à 6,6%, ou 3,8% pour les faibles retraites, contre un taux indiscriminé de 7,5% pour les revenus d'activités.

Les hausses des dépenses sociales expliquent l'augmentation presque continue de la dépense publique depuis 1960, ainsi que le soulignait un rapport de 2012 du ministère du Budget sur la dépense publique et son

évolution. A l'inverse, les dépenses publiques d'investissement sont légèrement décroissantes depuis 50 ans. L'excès de dépense publique en France par rapport à la moyenne de la zone euro est passé de 2% du PIB en 1992 à 8% en 2011.

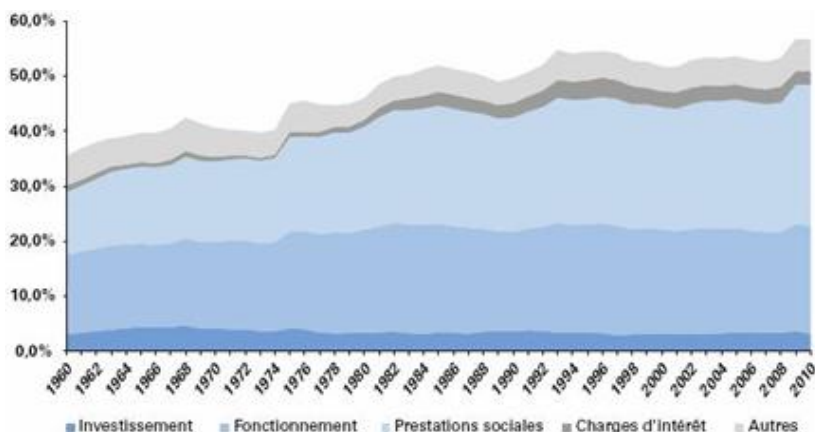
Dépenses sociales publiques par grand domaine et dépenses sociales totales nettes en 2007 (en % du PIB)



Panorama de la société 2011 : les indicateurs sociaux de l'OCDE, OCDE 2011

II- Le fardeau de la dette est essentiellement porté par les générations futures

La dépense publique dans le PIB depuis 1960



Source : INSEE, *Calculs DG Trésor*

1. Un modèle social financé à crédit

Alors que la part des dépenses sociales dans le PIB n'a cessé d'augmenter en France depuis les cinquante dernières années, le dernier budget du gouvernement français à l'équilibre remonte à 1975. La France a donc choisi de reporter le financement de la protection sociale des baby-boomers sur les générations futures, en présupposant que l'augmentation continue du PIB français rendrait ce fardeau plus supportable. Mais les dépenses sociales ont augmenté en part du PIB, et la crise de la dette qui secoue toute la zone euro illustre bien que le dérapage est de moins en moins soutenable.

En 2011, la génération qui arrive sur le marché du travail découvre, en devenant cotisant et contribuable, que la charge de la dette est devenue le premier poste de dépense de l'Etat. A plus de 85,3% du PIB, la dette s'approchait des 1700 Mds d'euros au troisième trimestre 2011. De plus, ce chiffre est sous-évalué car il ne prend pas en compte les engagements à venir des administrations publiques comme le ferait une société privée – par l'intermédiaire du hors bilan. Il s'agit notamment des retraites des fonctionnaires. Le montant ainsi ajusté de la dette publique atteindrait 2600 milliards euros.

2. La dette ne finance pas les dépenses d'avenir

L'endettement peut être légitime quand il contribue à la préservation de la croissance potentielle, et accroît ainsi l'enrichissement futur. Il peut ainsi être justifié dans plusieurs cas :

- S'il permet un ajustement contra-cyclique de la conjoncture, qui permettrait de soutenir l'activité en période de récession, pour augmenter ainsi la croissance potentielle ;
- S'il finance des investissements d'avenir eux-mêmes porteur de croissance future, qui financeront le remboursement.

Or ces deux cas n'expliquent pas la progression de la dette française. Il ne s'agit pas de relance contra-cyclique puisque le gouvernement français est resté en déficit chaque année depuis 1975, y compris en période d'expansion. De plus, les déficits français résultent d'un déséquilibre structurel et non de dépenses d'investissement. Cela fait aujourd'hui de la charge de la dette le premier poste de dépenses de l'Etat, devant l'éducation qui devrait constituer la dépense d'avenir par excellence.

Les déficits financent aujourd'hui les intérêts de la dette, qui s'élevaient à 46,9 milliards d'euros en 2011. Il est donc clair que les déficits brident la croissance potentielle, et donc appauvrissent les générations futures.

En effet, la dette publique contribue ainsi à l'alourdissement sans précédent de la fiscalité en France, qui compte désormais parmi les plus élevée d'Europe, à 42,5% du PIB en 2010⁵, contre une moyenne européenne inférieure de 8 point de PIB.

La dette n'est pas qu'une charge lointaine pesant sur les générations futures. A la source de l'atonie actuelle de notre modèle économique, elle est d'ores et déjà un frein pour les nouveaux entrants sur le marché du travail, en raison du poids de la fiscalité qu'elle entraîne, et de la faiblesse de notre modèle de croissance. Evolution gravissime pour son avenir, la France ne perd pas seulement en compétitivité à cause de ses dépenses sociales, elle perd aussi en attractivité pour les plus jeunes. Ainsi, le niveau faramineux des cotisations sociales, qui s'élevait en 2011 à environ 320 milliards d'euros, « décourage l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, freine l'investissement et compromet la croissance potentielle », résume l'économiste Patrick Artus.

⁵Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution, 2010

Une simulation révélatrice du fardeau disproportionné de la dette pour les jeunes générations :

En calculant non pas la dette qui pèse sur chaque français mais la dette qui pèse sur chaque année restant à travailler, nous obtenons ce résultat inquiétant, mais pédagogique ; il montre que l'essentiel du poids de la dette serait à la charge des nouveaux entrants sur le marché du travail. Ainsi, on obtient **une dette de 1 919 €** par année de travail restante sur les 41 prochaines années, soit **78 700€ au total pour un jeune de vingt ans**. A l'inverse, un actif de cinquante ans, à qui il resterait onze années seulement à travailler, aurait à rembourser quatre fois moins, c'est-à-dire 21 110€.

Hypothèses du calcul :

- *absence de chômage (ce qui minimise le résultat),*
- *dette à 2600 Mds € (engagements financiers plus engagements de retraites),*
- *retraite après quarante années de travail,*
- *remboursement de la dette uniquement par la population active*

A- S'engager sur un programme ambitieux de réduction des dépenses publiques :

1- En réduisant les dépenses de l'Etat, à travers :

- L'inscription d'une règle d'or d'équilibre budgétaire dans la Constitution
- La prolongation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à la retraite, voir l'extension du dispositif au nom remplacement de deux sur trois
- Le gel du budget de l'Etat, en nominal, pour une baisse tendancielle en % du PIB
- L'accentuation de la révision générale des politiques publiques, pour identifier plus de synergies et d'économies budgétaires

2- En réduisant les dépenses sociales, à travers :

- La maîtrise de la progression des dépenses d'assurance maladie, pour qu'elle augmente moins vite que la richesse nationale, avec une meilleure maîtrise globale des dépenses (respect de l'ONDAM, maîtrise des salaires dans les hôpitaux) et la régulation de la demande avec des hausses ciblées du ticket modérateur et du forfait hospitalier
- La réduction de la part des retraites dans le PIB financée par contribution, en freinant les revalorisations de retraites par rapport aux salaires, en instaurant une CSG progressive, imposant davantage les retraites les plus élevées, en augmentant la part de financement individuel des retraites et en continuant d'augmenter la durée de cotisation.

3- En réduisant les dépenses de collectivités locales, à travers :

- L'application de la règle d'or d'équilibre budgétaire aux dépenses des collectivités locales, avec un encadrement plus strict par l'Etat des hausses d'impôts des collectivités
- Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales, en nominal

B- Augmenter les capacités contributives sans casser la croissance :

1- En travaillant plus longtemps, à travers :

- Le report de l'âge de départ légal à la retraite à 65 ans au lieu de 62 ans
- L'accélération de la hausse de la durée de cotisation, pour atteindre 45 ans à horizon 2015
- La facilitation du travail des séniors après l'âge légal de la retraite : législations favorables au temps partiel, au cumul emploi retraite, à la surcote...
- La facilitation de l'entrée dans la vie active pour les plus jeunes ; en réformant les cursus universitaires pour encourager le cumul emploi étude, en multipliant les programmes d'entrée sur le monde du travail après la licence (sur le modèle anglo-saxon du Bachelor's qui permet l'embauche plus précoce, quitte à entreprendre ensuite un MBA)

2- En augmenter la quantité de travail, à travers :

- La fin des 35 heures ; avec la mise en place d'accords d'entreprise permettant de fixer la durée hebdomadaire du travail à 40h.
- L'encouragement du travail à temps partiel, pour ramener vers l'activité les publics éloignés (par exemple les mères célibataires), en créant, comme aux Pays-Bas, une obligation pour l'employeur d'accepter une demande d'aménagement personnalisé du temps de travail

3- En réformant la fiscalité :

- En réduisant les niches fiscales sans impact sur la croissance
- En rétablissant une plus grande progressivité de l'impôt sans augmentation du niveau global

Chapitre II : les jeunes, premières victimes de l'essoufflement français

La dette n'est pas seulement un fardeau pour les générations qui entrent sur le marché du travail depuis les années 2000. Elle est aussi révélatrice d'un modèle de croissance à bout de souffle, axé sur une consommation publique financée essentiellement à crédit, plutôt que sur l'encouragement de l'offre productive, et qui, par voie de conséquence, ne parvient plus à créer assez de richesses pour offrir des opportunités à ceux qui doivent constituer les nouvelles forces vives de la nation.

Pire, la perte de compétitivité de la France depuis la fin des années 1990 ne s'est pas accompagnée d'une réforme de son modèle social. La France n'a pas tenté de réagir à la désindustrialisation désormais bien documentée de son économie par davantage de flexibilité ou de compétitivité. Que la France ait perdu entre 1998 et 2011 28% de ses parts de marché dans les exportations de la zone euro, et 40% au niveau mondial, contre 10% pour l'Allemagne, n'a suscité aucune réforme d'envergure de son marché du travail, comme si le problème ne venait aucunement de l'organisation de ses forces productives⁶.

Les jeunes, sont bien les premières victimes de cette débâcle française. Lorsqu'ils tentent de s'insérer sur un marché du travail, déjà rendu moribond par les faiblesses de l'économie française et caractérisé par un chômage élevé qui affaiblit leur pouvoir de négociation, ces nouveaux entrants découvrent avec résignation un monde distinctement divisé

⁶ L'incohérence française, Grasset, 2011, Christian Saint-Etienne

entre insiders et outsiders, entre salariés détenteurs de la sacro-sainte sécurité de l'emploi, de par leur ancienneté, et la masse des salariés précaires auxquels ils appartiennent désormais. Analysée au travers du prisme de l'équité intergénérationnelle, cette situation n'est pas tolérable.

Faire des jeunes la variable d'ajustement du marché du travail nuit profondément à la compétitivité de la France et à l'efficacité de son marché du travail. Ce choix revient de facto à exclure des forces productives la population la plus qualifiée.

I- La France en quête d'un nouveau modèle productif

1. Les illusions perdues de la société postindustrielle

Les économistes français de tous bords sont revenus de l'illusion des années 1990, qui consistait à vanter les mérites d'une société postindustrielle, libérée de la saleté presque anachronique de l'industrie, délaissée volontairement, pour ne pas dire avec morgue, aux pays émergents. La société industrielle aurait eu vocation à être remplacée par une société de services plus moderne et davantage conforme à l'image du monde aseptisé et citadin des élites. La prise de conscience récente, mais tardive, de cette erreur d'analyse, provient du constat de la perte de compétitivité de la France, de l'affaiblissement durable de la croissance et de la montée presque inexorable du chômage. En effet, les emplois dans les services n'ont pas compensé les pertes de l'industrie. Ainsi, entre 1999 et 2010, la part de l'industrie dans le PIB a chuté de 30% en France contre une moyenne de 13% pour la zone euro, alors que ce secteur représente près de 80% de nos exportations et 85% de la R&D.

Il est clair aujourd'hui que la désindustrialisation est une catastrophe, pour l'économie française, et plus particulièrement pour les générations qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail. Elles découvrent un monde bien différent de celui qu'avaient connu leurs parents. Pour la jeunesse peu qualifiée, la perspective d'un emploi de caissier dans la grande distribution a supplanté celle d'un emploi en usine, source d'intégration et de montée en qualification progressive dans la durée. En effet, les nouveaux emplois créés dans les services sont, dans l'ensemble, moins exigeants en termes de qualification qu'ils ne l'étaient dans l'industrie.

De plus, l'inégalité des rémunérations est bien supérieure dans les services que dans l'industrie. Comme l'exprime Patrick Artus, *« la désindustrialisation prend sa part dans le glissement progressif de la société française vers une société plus fragile et plus inégalitaire »*. Dans cette perspective, il est alarmant que **30% des jeunes diplômés du supérieur occupent un emploi peu qualifié**⁷. La société postindustrielle, en l'absence de nouveaux relais de croissance, est porteuse d'un sentiment de déclassement générationnel profond et potentiellement très destructeur.

Ce sentiment de déclassement est renforcé par la hausse très notable des inégalités de pouvoir d'achat entre générations. Depuis 1975, on constate ainsi un accroissement spectaculaire de l'écart de revenus entre les salariés de 30 ans et ceux de 50 ans. Ces derniers gagnaient 15% de plus en 1975, une situation relativement égalitaire. Au milieu des années 2000, cet écart était de 40%, ainsi que l'a montré Louis Chauvel. Pour le sociologue, c'est la preuve que les fruits de la croissance économique ont été réservés aux plus de 45 ans. « La lecture

⁷ Le déclassement des jeunes sur le marché du travail, Nauze-Fichet, Tomasini, Giret, Données Sociales, édition 2006.

générationnelle permet de comprendre que les jeunes valorisés d’hier sont devenus les seniors favorisés d’aujourd’hui, par l’ancienneté », écrit-il.

Il s’en suit un revirement significatif des chances d’ascension sociale entre la génération des Soixante-huitards, et celle de leurs enfants, nés après 1975. Louis Chauvel en dresse le constat alarmant : « *Les parents des soixante-huitards, parce qu’ils sont nés en moyenne autour de 1910-1915, ont connu un sort difficile.[...]Pour la génération née vers 1945, l’ascenseur social a fonctionné ainsi à plein régime. Pour leurs propres enfants, nés vers 1975, ces conditions d’ascension sociale sont souvent compromises, ces jeunes d’aujourd’hui étant les enfants non plus d’une génération sacrifiée mais d’une génération dorée. Le risque psychologique est dès lors celui de l’intériorisation d’un échec en apparence personnel, qui n’est autre qu’une débâcle collective.* »

En l’absence de nouveaux relais de croissance, capables de ranimer les perspectives d’ascension sociale d’une jeunesse désillusionnée, ce déclassement porte les germes d’une remise en cause profonde du contrat social. Il explique le pessimisme actuel de la jeunesse française.

2. La faiblesse des nouveaux relais de croissance

Un niveau d’investissement trop faible :

La France souffre d’un déficit d’investissement, à la fois public et privé. La situation est particulièrement inquiétante en ce qui concerne l’économie de l’innovation, dont les percées constituent les relais de croissance de demain.

Les investissements réalisés par les administrations publiques n’ont pas sensiblement varié depuis 1978, à un peu plus de 3% du PIB en 2010 tandis que l’investissement privé n’a pas pris le relais. Le déficit d’investissement en France est source d’un déficit cruel d’innovation,

qui empêche le pays de sortir par le haut de sa spirale de désindustrialisation.

Ce déficit se traduit par des budgets de R&D insuffisants et un système d'enseignement supérieur qui manque encore de moyens. Les rapports du Conseil d'Analyse Economique⁸ démontrent tous depuis plusieurs années le handicap que constitue pour la croissance française cette faiblesse. Elle menace de reléguer la France au rang de pays d'«imitation», en l'éloignant de la frontière technologique, où l'innovation est la clé de la croissance.

Un effort de recherche insuffisant :

En 2010, les investissements en R&D ne représentaient encore que 2,26% du PIB, loin de l'objectif français fixé à 3% pour 2020, en accord avec la stratégie de Lisbonne. Si le renforcement du crédit impôt recherche (CIR), qui propose un crédit d'impôt de 30% sur les dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros, et 5% au-delà, a permis de renforcer la recherche en France, cette seule initiative ne saurait résoudre toutes les faiblesses de la France en matière d'innovation.

Rappelons simplement que la part des entreprises réalisant de l'innovation non technologique s'élève en France à 23% seulement, contre 47% en Allemagne, 60 % au Japon et 51% dans l'OCDE.

Le déclassement du système français d'enseignement supérieur :

Le déclassement de notre système d'enseignement supérieur, que la réforme des universités n'a pas encore permis d'endiguer, accentue les difficultés que la France éprouve à innover. Pour la jeunesse, cela signifie qu'elle est moins armée dans la compétition internationale et de plus en plus exposée au risque de déclassement.

⁸ « Crise et croissance, une stratégie pour la France », 2011, « Les leviers de la croissance française », 2007 etc.

Si la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en termes de dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, en revanche, l'efficacité de ces dépenses n'est pas avérée. Ainsi, la France se caractérise par une proportion d'abandon en cours de scolarité considérable, largement supérieure à celle des autres pays : seuls 59 % des étudiants inscrits en première année à l'Université atteignent la licence. Il y a également un faible accès à l'enseignement supérieur long : 64% pour la France contre une moyenne de 69% dans les pays de l'OCDE. La situation en matière d'insertion professionnelle est particulièrement grave, surtout pour les 25-29 ans avec de faibles niveaux de qualification : 16,1% des jeunes sans diplôme sont au chômage (contre 12,5 dans l'OCDE) et 9,3% des jeunes ayant fini le second cycle du secondaire sont au chômage (contre 6,9% dans l'OCDE).

De plus, la France fait partie des rares pays avec l'Italie à avoir fait le choix de consacrer plus de dépenses à l'enseignement secondaire qu'au supérieur, une tendance que la réforme de l'Université permet tardivement d'infléchir.

Alors que le pays paraît englué dans la spirale dépressive de la dette et de l'austérité, les réformes engagées pour soutenir l'innovation tardent à montrer leurs effets, ou sont insuffisantes. La faiblesse de la croissance en France offre peu de perspectives aux générations qui arrivent sur le marché du travail depuis les années 2000, et qui doivent essuyer depuis 2008 les crises financières et économiques à répétition dont l'Europe semble incapable de s'extraire.

II- L'iniquité intergénérationnelle ou la segmentation entre insiders et outsiders

En l'absence de sursaut de croissance, les difficultés s'accumulent pour les plus précaires, au premier rang desquels figurent les jeunes. Ainsi, le modèle social français n'est plus en mesure de remplir l'objectif de protection des plus vulnérables qu'il s'était fixé. A l'inverse, et de façon paradoxale, les multiples protections dont bénéficient les travailleurs français ont en réalité accentué les barrières à l'entrée pour les nouveaux entrants, que sont les jeunes. Le fossé entre insiders et outsiders qui se creuse sur le marché du travail, sur le marché du logement et dans l'entreprise, recoupe toujours davantage un fossé générationnel.

Les jeunes sont en moyenne plus qualifiés que leurs aînés, du fait de la massification de l'enseignement supérieur, mais ils sont davantage au chômage. En un mot, la France valorise davantage l'expérience que l'expertise. Cette situation est vécue à juste titre comme une injustice par une grande partie de la jeunesse française.

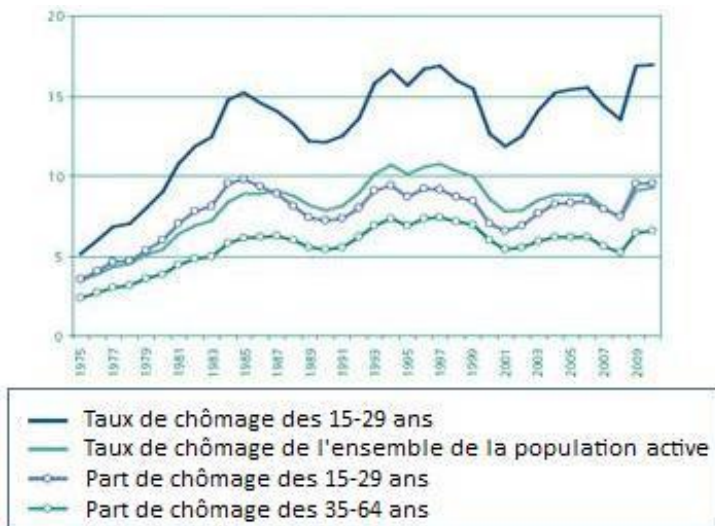
1. Le biais anti-jeune du marché du travail français

Les moins de trente ans, variables d'ajustement du marché de l'emploi :

Le constat est simple, connu, et pour cette raison, d'autant plus alarmant : les jeunes (c'est-à-dire les personnes entre 15 et 24 ans) constituent la part la plus importante de la population au chômage ; leur taux de chômage a atteint avec la crise économique des niveaux records, à 22,8% au premier trimestre 2011 (contre 8,4% pour les 25-49 ans).

Le chômage chez les 15-29 ans et dans la population active totale

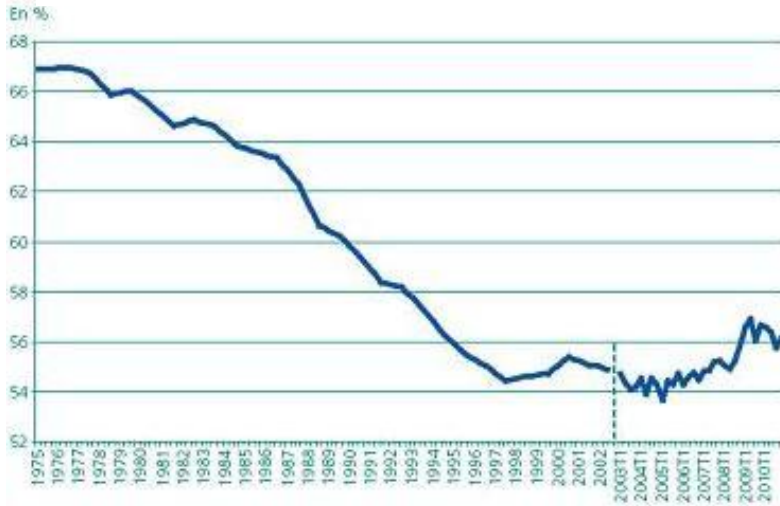
Exprimé en % de la population active (taux) ou de la population totale (part)



Source : enquêtes Emploi 1975-2010, INSEE; calcul Dares

De plus, les moins de trente ans sont plus souvent au chômage que ne l'étaient leurs aînés au même âge, dans les années 90, 80 ou 70, puisque que le chômage des jeunes n'a cessé d'augmenter depuis les années 70. C'est la première fois en période de paix que la situation des « jeunes génération est plus difficile que celle de leurs parents. De plus, la part des jeunes dans la population active n'a cessé de diminuer, du fait de l'allongement de la durée des études. Le chômage frappe donc d'abord les jeunes actifs ayant décidé de ne pas poursuivre des études. Cependant, le taux de chômage des personnes ayant achevé leur formation initiale depuis moins de 5 ans a également augmenté entre 1976 et 2007, passant de 11,6% à 16%. Ces chiffres soulignent la difficulté croissante pour les nouveaux entrants de s'insérer sur le marché de l'emploi.

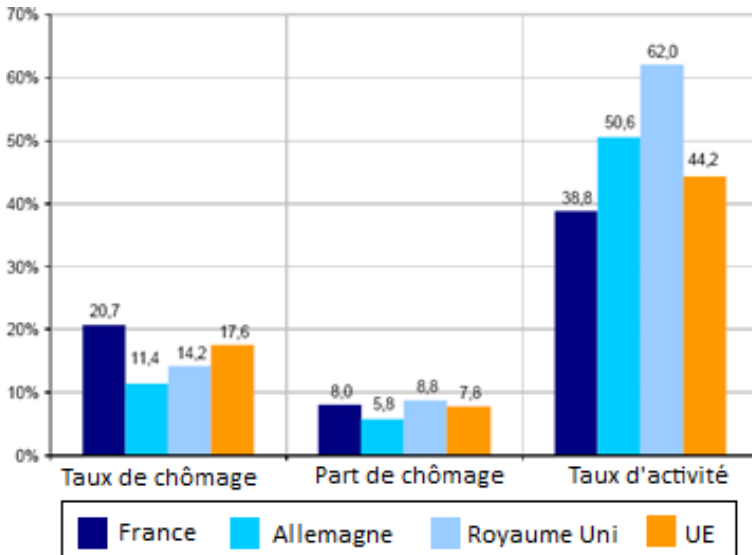
Taux d'activité de l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans



Source : enquêtes Emploi 1975-2010, INSEE; calcul Dares

Situation sur le marché du travail des 15-24 ans

(En France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans l'Union Européenne)



Source : LFS (Eurostat), Moyenne 2003-2009

Il serait trop simple et profondément destructeur d'attendre simplement que « jeunesse se passe » jusqu'à la trentaine, en pensant que le problème du chômage des jeunes se résout avec la jeunesse elle-même. **Si le chômage des jeunes est si grave, c'est parce qu'un premier départ influence l'ensemble d'une carrière. Un premier échec, comme un premier succès conditionne les perspectives à tout âge ultérieur.**

Comme l'écrit Louis Chauvel, *« pour ceux qui n'ont pas fait leur place, les conditions tendent à se figer ensuite. Les premières victimes du ralentissement de 1975, les générations nées à partir de 1955 et qui ont eu vingt ans quand le chômage de masse s'étendait sur ceux qui n'étaient pas à l'abri, conservent aujourd'hui les séquelles de leur jeunesse difficile, même si ce ne sont plus là de jeunes débutants. Il est préférable d'avoir vingt ans en 1968 lorsque le taux de chômage dans les deux ans de la sortie des études est de 4 %, qu'en 1994 où ce taux culmine à 33 %. Le plein emploi à l'entrée dans la vie adulte est une ressource collective inestimable qui n'a pas été transmise ».*

Ainsi, le chômage participe d'un phénomène de « stigmatisation » : la simple expérience du chômage accroît le risque de chômage futur et/ou réduit les revenus futurs. Puisqu'elle est davantage confrontée au chômage, la jeunesse française est la première victime de ce phénomène. Plus la période de chômage est longue, plus le risque futur de dépendance à l'égard de la voie suivie est importante ; chômage de longue durée, moindres possibilités d'emploi et niveau de rémunération proportionnellement plus bas.

La scission CDD/CDI, principale source du fossé entre insiders et outsiders :

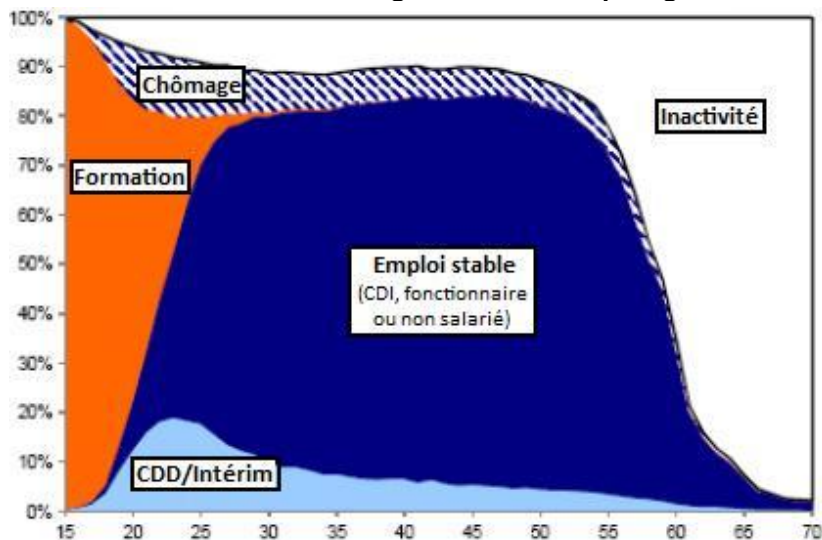
Le chômage des jeunes s'accompagne d'un autre phénomène ; la précarisation de ceux qui parviennent à être embauchés. Ainsi, les moins de trente ans représentent la catégorie la plus concernée par ce type de

contrats courts et précaires. D'après un rapport de la DARES⁹, la part des « formes particulières de l'emploi (à savoir CDD et contrats saisonniers, intérim, stages et contrats aidés, apprentissage) était en 2009 de 49,7 % parmi les 15-24 ans contre 12,6 % des actifs sur l'ensemble de la population. Ainsi, la moitié des salariés embauchés en CDD, stage ou apprentissage ont moins de 29 ans. Hors contrats en alternance, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans employés en CDD et emplois aidés dans le secteur privé ou dans des entreprises publiques s'élève à 25 % et à 5 % pour les contrats en intérim contre respectivement 10 % et 2 % pour l'ensemble des actifs ».

Ces formes d'emplois précaires, sous forme de contrats courts facilitant la rupture (CDD, contrats de professionnalisation, d'apprentissage, etc.) ont été créés dans le but d'abaisser les barrières à l'embauche des publics éloignés de l'emploi. **Loin d'avoir flexibilisé le marché travail en France, les contrats courts sont au contraire devenus le symbole d'un marché à deux vitesses, marqué par un profond clivage générationnel.** Le CDD est devenu un phénomène structurel provoqué par la rigidité du marché du travail, ciblant essentiellement les jeunes, relégués de facto au rôle de travailleurs de seconde classe. Les raisons qui avaient poussé une partie de la jeunesse à se révolter contre l'introduction du contrat première embauche (CPE) en 2006, avant son retrait, pourraient tout aussi bien entraîner un rejet du CDD, puisqu'il cible la même tranche d'âge, et offre aussi peu de sécurité.

⁹Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009, n° 072, octobre 2010

Situation au regard de l'activité par âge



Les contrats courts n'ont pas constitué un remède au chômage des jeunes. Ils ont au contraire aggravé le phénomène. En effet, l'insertion des jeunes dans l'emploi est rendue plus difficile par les rigidités du marché du travail, dont ils deviennent les premières victimes. Comme l'a montré le prix Nobel d'économie Mortensen, le chômage des nouveaux entrants sur le marché du travail est une fonction directe du niveau de protection dont bénéficient les personnes bénéficiant déjà d'un emploi. Pour le dire simplement, le coût d'une embauche ratée en CDI est trop élevé pour se risquer à prendre une personne sans expérience.

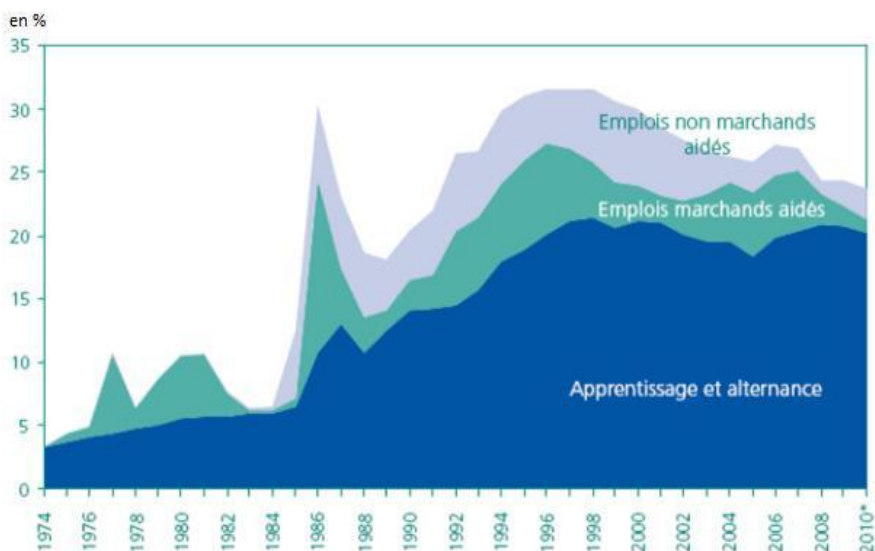
En appui de cette thèse, les économistes Blanchard et Landierd ont démontré les effets néfastes de la flexibilisation partielle du marché du travail¹⁰ ; lorsqu'un salarié est embauché sur un contrat court que

¹⁰ « Job Creation and Job Destruction in the Theory of Unemployment, Review of Economic Studies, 61

l'employeur peut rompre facilement, le choix du passage en contrat à durée indéterminée, pour lequel le coût de rupture est plus élevé, accroît le niveau d'exigence en termes de productivité. Si le salarié n'a pas su démontrer qu'il était capable de ce « saut » de productivité, il est toujours préférable pour l'employeur d'embaucher une autre personne en contrat court. Ainsi, les contrats courts entraînent-ils un turnover plus important de la main-d'œuvre, déqualifiant pour des travailleurs condamnés à des formes précaires d'emploi.

Dans ces conditions, il est naturel que les jeunes servent de variables d'ajustement sur le marché du travail. Comment expliquer autrement que la part des contrats aidés dans l'emploi des jeunes n'ait cessé d'augmenter depuis les années 70, en même temps que l'ascension inexorable du chômage des jeunes ? C'est une preuve par l'absurde de l'inefficacité de ces dispositifs.

Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans



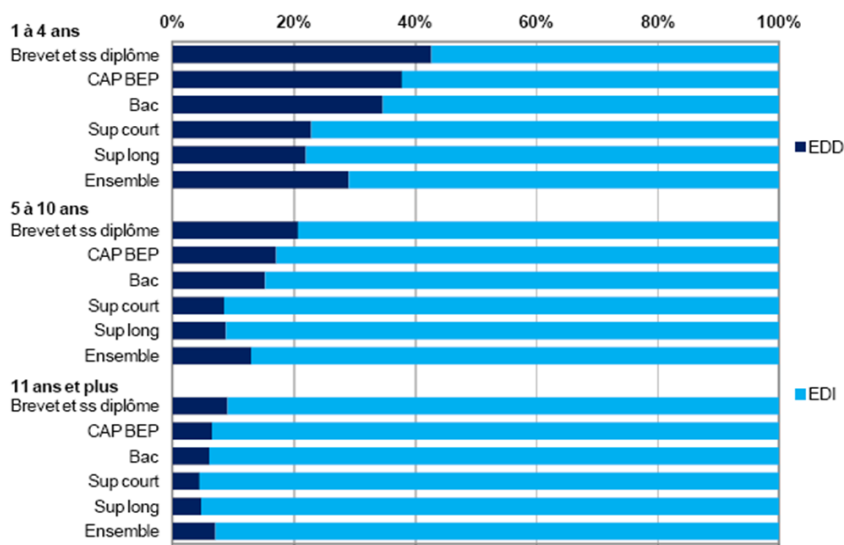
Source : Dares, *Enquête Emploi 1975-2010*

Les mesures mises en place pour favoriser l'emploi des jeunes n'ont donc pas porté leurs fruits. Au contraire, elles ont accentué le déclassement de la jeunesse. Dans son rapport de 2010 sur l'emploi, l'OCDE recensait en France la mise en place de plus de 80 mesures pour l'emploi des moins de trente ans, sans effet significatif sur la dégradation de leur situation sur le marché du travail. Réduits à des contrats d'assistantat, parfois à des « emplois-jeunes » sans lendemain, les jeunes sont la variable d'ajustement du marché de l'emploi français. Avec la crise économique qui a débuté en 2008, c'est l'avenir de toute une génération qui paraît hypothéqué.

La précarisation des jeunes les prive du droit à une seconde chance :

La précarisation de la jeunesse sur le marché du travail s'observe pour toutes les catégories de diplômes et de formations. Cependant, les jeunes qui sortent du système scolaire sans formation sont beaucoup plus exposés (18% de la génération 2008 est sortie de l'école sans le baccalauréat).

Statut d'emploi selon le diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail



Source : INSEE, EEC, 2009

Les rapports de l'OCDE sur l'emploi soulignent ainsi une spécificité française inquiétante, à savoir, que l'école ou le diplôme initial détermine presque intégralement l'avenir professionnel d'un jeune. En d'autres termes, celui qui dévie du parcours scolaire et qui ne bénéficie pas d'une assistance familiale solide à toutes les chances de s'éloigner durablement du marché du travail ou de rencontrer des difficultés récurrentes pour s'y intégrer. Le système produit lui-même une bonne partie des « laissés pour compte ».

De plus, la poursuite d'études supérieures ne garantit plus, comme c'était le cas pour la génération du baby-boom, l'accès aux emplois les plus qualifiés. Cette dégradation remet en cause l'idée d'ascension sociale associée aux études. D'après Louis Chauvel, *« en moyenne, d'années en années, la part des salariés porteurs d'une responsabilité ou d'une expertise valorisées continuent de s'accroître, même depuis la " crise ". Cette croissance est consubstantielle à notre représentation du progrès social. Pourtant, chez les salariés de trente ans, la part de ces emplois est la même aujourd'hui qu'en 1980, sans progression sensible : pour l'essentiel, l'expansion des cadres est portée aujourd'hui par la dynamique des quinquagénaires. »*

2. Un marché du logement fermé aux nouveaux entrants

La fragilisation des jeunes sur le marché du travail se répercute sur toute leur vie sociale, en particulier sur le marché du logement, où le fait d'avoir un CDI constitue un véritable sésame pour devenir locataire. La dégradation du marché du logement en France a accentué ce phénomène.

Ainsi, le marché du logement en France connaît depuis les années 1990 des tensions très importantes, provoquées tant par l'insuffisance de l'offre de logements (ralentissement dans la construction, saturation du foncier à bâtir) que par une demande croissante. Si la population

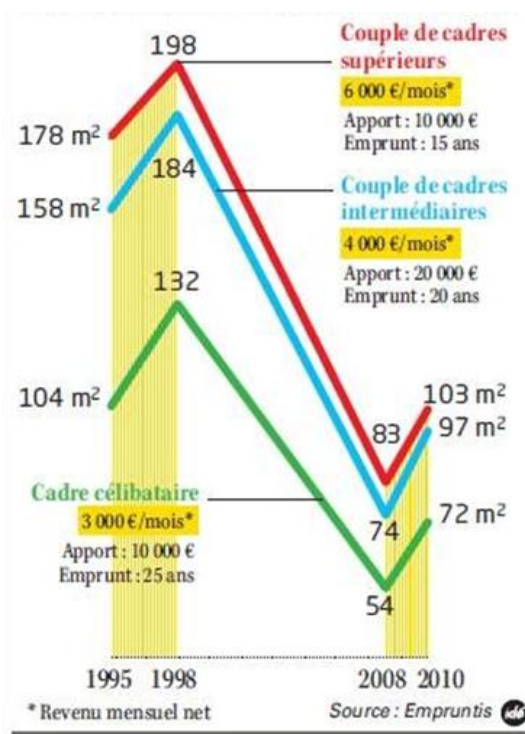
française a augmenté de 15% depuis 30 ans, le nombre de foyers, lui, a augmenté de près de 45%. En raison mêmes des clivages existants sur le marché du travail, et de leur entrée tardive sur le marché du logement, là encore, les jeunes sont les premières victimes de ces tensions.

La flambée du coût du logement :

Les prix du logement en France ont augmenté de 140% en 10 ans tandis que les loyers ont progressé de 34% en 14 ans. C'est trois fois moins que le revenu des ménages, qui n'a augmenté que de 9,6% entre 1999 et 2009, selon l'INSEE.

L'érosion du pouvoir d'achat :

Surface moyenne susceptible d'être achetée selon la catégorie sociale



Une offre mal adaptée :

Les jeunes, premières victimes des difficultés d'accès au logement

L'inégalité de l'accès au logement concerne d'abord les jeunes, entrés tardivement sur un marché caractérisé par la flambée des prix. L'impact de la hausse des prix de l'immobilier est plus difficile à supporter pour les jeunes, qui ont généralement des revenus moins élevés. Le taux d'effort net (part du loyer sur le revenu, après allocations logement) s'élève à 22 % du revenu des moins de vingt-cinq ans, contre 8,6% pour les 45-59 ans et près de 4,5 % pour les soixante ans et plus. **Le taux d'effort net des jeunes pour se loger a presque doublé en vingt ans.**

Dépenses de logement et taux d'effort des ménages selon l'âge

(hors charges)

Âge de la personne de référence du ménage, Dépense en euros, Taux en %

	Moins de 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Dépense brute moyenne (en €)	4171,2	5023,4	5812,2	3524,1	1329,2	3515,0
Dépense nette moyenne (en €)	2853,6	4376,0	5254,1	3208,9	1155,9	3122,0
Taux d'effort brut moyen (en %)	32,1	21,3	17,2	9,4	5,3	11,6
Taux d'effort net moyen (en %)	22,0	18,5	15,5	8,6	4,6	10,3

Source : INSEE, *Enquête Logement*, 2006

Champ : France métropolitaine, tous ménages (y compris propriétaires sans charge de remboursement et ménages logés gratuitement).

Des moyens considérables pour un résultat très modeste :

La France consacre 77,7 Mds€, soit près de 4% du PIB¹¹, à sa politique de logement et dépasse sur ce terrain-là tous ses voisins européens. A titre de comparaison, l'Allemagne dépense 13,31 Mds€ (0.53% PIB), mais présente une situation nettement plus satisfaisante qu'en France. Ces moyens consacrés concernent à 53% les aides au logement, au détriment de politiques structurelles. De plus, l'effort collectif est déséquilibré puisqu'il est dédié à 78% au parc social, qui représente 16% des logements en France.

Malgré cela, plus de 1,2 millions de personnes avaient déposé une demande de logement social en 2006, et 1,5 millions en 2010. Le temps moyen pour obtenir un logement social à Paris est estimé entre 8 et 10 ans. Surtout, les plus pauvres n'ont pas accès aux logements sociaux en priorité, puisque près de 60% des ménages français seraient éligibles. A défaut, les plus pauvres doivent se loger dans le parc privé, en touchant des aides au logement qui ont souvent pour résultat de renchérir le loyer des plus petites surfaces.

Le fait que la loi SRU assigne aux communes un objectif de 20% de logement sociaux alors que plus de 60% de Français y sont éligibles résume toute l'absurdité d'une politique inefficace et inique.

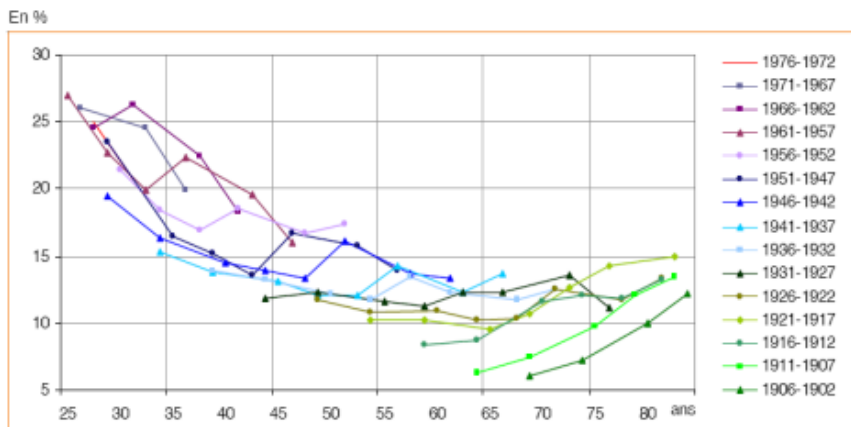
Le logement social discrimine les jeunes, derniers arrivés :

Le parc social a pour vocation naturelle de corriger les excès du marché, en offrant des logements à ceux qui en ont le plus besoin. Mais les jeunes n'ont pas le même accès aux HLM que leurs aînés, puisqu'ils n'ont pas le privilège de l'ancienneté. Derniers arrivés sur le marché, ils sont aussi les derniers sur des listes d'attente qui s'allongent chaque jour. Si le temps d'attente moyen est de 8 ans pour un logement social,

¹¹ Note de l'Institut Thomas More, 163 milliards de plus..., mai 2011

un « jeune » doit déposer sa demande avant 22 ans s'il veut raisonnablement espérer obtenir un logement social avant ses trente ans. Ce constat paraît alarmant, lorsqu'on sait que 26% des personnes de moins de 29 ans déclarent rencontrer « de réelles difficultés » pour faire face aux dépenses courantes, dont le loyer constitue le plus souvent la plus grosse part.

Proportion de ménages dans le parc HLM selon l'âge et la génération



Lecture : 22,5% des ménages nés au cours des années 1962-1966 étaient locataires du parc HLM à l'âge de 39 ans. Les ménages nés dix ans plus tôt, au cours des années 1952-1956, étaient 17% à être dans la même situation au même âge.

Source : Insee, Enquête Nationale Logement (1973-2006)

L'INSEE montre que les générations nées avant les années 1960 constituaient déjà, lorsque ses membres avaient 25 ans, une part importante du parc HLM, et que, l'âge venant, nombreux sont ceux à être restés en place. A ce titre, la génération 1962-1966 représente la génération la plus encline à être locataire du parc HLM. **La part des jeunes au sein des nouveaux entrants dans le parc HLM est censée être la plus importante, parce qu'ils sont au début de leur parcours résidentiel, mais s'est considérablement amoindrie depuis les années**

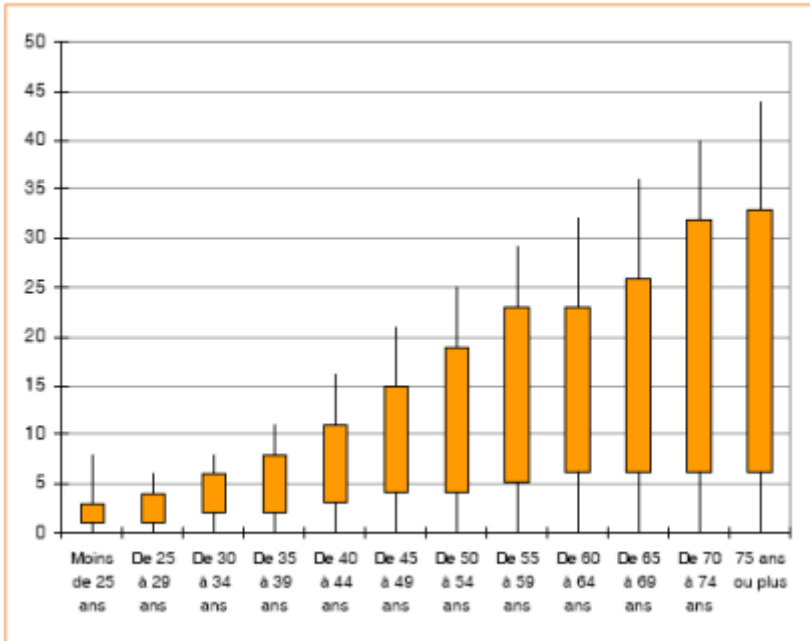
80 ; les moins de trente ans constituaient 67% du total des entrants sur la période 1978-1984 contre 52% entre 2002 et 2006.

La faible mobilité au sein du parc social est une des causes principales de la dégradation de l'accès des jeunes au logement social. Ainsi, le droit au maintien dans un logement social est sans limitation de durée, même si les revenus du locataire dépassent le plafond. Cette règle tend à allonger la durée d'occupation moyenne d'un logement social, qui s'établit en France à 11 ans. Seuls 50 000 nouveaux ménages sont accueillis chaque année pour 4,3 millions de logements sociaux. La réalité du marché du logement social rompt avec l'idée fondatrice selon laquelle le parc social doit être un passage transitoire dans le parcours résidentiel avant l'accession à la propriété ou le passage au parc privé.

De plus, les autres mécanismes correcteurs du marché immobilier paraissent insuffisants. En particulier, le nombre de logements étudiants n'a pas suivi la démocratisation des études; Sur la France entière, il y a treize étudiants pour chaque place universitaire (150 000 places). Les plans gouvernementaux qui se sont multipliés (Ex, rapports Anciaux 2004 et 2007) n'ont pas semblé à la hauteur des difficultés éprouvés.

Durée moyenne d'occupation par âge des logements du parc HLM en 2006

En année



Lecture : les rectangles recourent 50% des ménages de la tranche d'âge considérée. La base de chaque rectangle correspond à l'ancienneté en dessous de laquelle se trouvent 25% des ménages. Le haut du rectangle correspond à l'ancienneté au-dessus de laquelle se trouvent 25% des ménages. Les points extrêmes des lignes verticales représentant les valeurs minimales et celles du neuvième décile (en dessous de laquelle se trouvent 90% des ménages).

Un quart des locataires du parc HLM âgés entre 45 et 49 ans occupent leur logement depuis moins de cinq ans, trois quarts depuis moins de quinze ans, 10% depuis moins de 21 ans.

Source : Insee, Enquête Nationale Logement (1973-2006)

3. Des barrières économiques qui brident les entrepreneurs

Face aux difficultés éprouvées sur le marché de l'emploi salarié, une partie de la jeunesse rêve d'entreprendre. 47% des 18-24 ans affirment avoir envie de créer leur entreprise, d'en reprendre une ou de se mettre à leur propre compte.

Mais là aussi, les difficultés sont patentées, car l'accès à l'entrepreneuriat en France souffre de lourdeurs et de complexités, qui contribuent largement à décourager les entrants. Ces difficultés sont de trois ordres : économiques, éducationnels et sociétaux.

Des handicaps économiques :

Le premier obstacle à l'entrepreneuriat vient de la difficulté à trouver des financements, qu'ils proviennent de banques, des marchés, ou d'investisseurs privés. Ces difficultés sont encore accentuées pour les jeunes. Ainsi, les banques sont le plus souvent extrêmement exigeantes et regardantes envers les projets des jeunes entrepreneurs et demandent des garanties démesurées. Par définition les jeunes actifs ou les jeunes diplômés n'ont pas travaillé depuis suffisamment de temps pour accumuler un capital. Ils ne peuvent pas non plus proposer de biens hypothécables en guise de garantie. La difficulté de trouver les fonds nécessaires est considérée par 77% des jeunes entrepreneurs comme le principal frein à la création d'entreprise. En matière de financement privé, il est révélateur que la France compte 10 fois moins de « business angels » que le Royaume-Unis, et 100 fois moins que les Etats-Unis, où ils sont plus de 400 000.

Enfin, les paramètres de l'économie française rendent difficile et coûteux le métier d'entrepreneur. Les charges sont trop importantes, et le poids qu'elles pèsent est encore plus important sur les jeunes entreprises. **S'il existe en France une fiscalité progressive en fonction de la taille de l'entreprise, en revanche, l'âge de l'entreprise n'est aucunement pris en compte pour encourager l'entrepreneuriat en France.** Or, l'âge de l'entreprise a souvent un poids déterminant, par exemple pour la répartition des provisions sur plusieurs exercices.

Des handicaps éducationnels :

L'entrepreneuriat est trop souvent dénigré par le système scolaire. Les jeunes diplômés sont plus incités, par sécurité, à rentrer dans de grands

groupes plutôt qu'à devenir entrepreneur. Dans le cas des diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieur, le prix très élevé de la scolarité les forcent aussi souvent à être rentable immédiatement.

Le système éducatif ne propose que très peu de formations et d'informations en matière d'entrepreneuriat. Il n'existe pas de cours, ni de cursus dédiés, ni même de systèmes similaires aux stages qui permettraient d'avoir une réelle expérience d'entrepreneur. S'il existe quelques dispositifs d'aide aux jeunes entrepreneurs (Prêts d'honneur, OSEO etc.) ces derniers sont peu visibles et manquent de coordination pour être efficaces. 66% des entrepreneurs (tous âges confondus) regrettent le manque de soutien adapté pour les jeunes entrepreneurs et 78% soulignent l'absence de coordination des programmes existants.

Des handicaps sociétaux :

La société française, à l'image de ses banques, reste assez sceptique quant à la réussite des projets menés par de jeunes entrepreneurs. Ceux-ci payent cher leur inexpérience. Contrairement aux pays anglo-saxons, dans lesquels l'échec est accepté et perçu comme une expérience enrichissante, la société française sanctionne lourdement l'échec et le transforme en faute indélébile (cf : le fichage à la Banque de France, par exemple, qui n'offre pas de droit à l'oubli). Ces conditions découragent les jeunes entrepreneurs, car ils savent qu'ils n'ont pas le droit à l'erreur. Un échec est un frein majeur pour tout futur projet d'entreprise.

A- Redonner une perspective économique à la France et à sa jeunesse

1- En restaurant la compétitivité coût de l'économie française :

- En abaissant le coût du travail des secteurs exposés à la concurrence internationale
- En réduisant les écarts de fiscalité avec nos partenaires européens, en favorisant la convergence avec l'Allemagne

2- En investissant massivement dans l'économie de l'innovation:

- Avec la mise en place d'une stratégie nationale de l'innovation et un pilotage plus fort des investissements d'avenir
- En limitant le saupoudrage du soutien public à l'innovation
- En permettant à nos universités de se renforcer dans la compétition internationale, par davantage de financements privés

B- Réduire les barrières entre insiders et outsiders

1- En abolissant la segmentation CDD / CDI :

- Avec l'instauration d'un contrat de travail unique, qui n'offrirait la protection de l'actuel CDI qu'après une période probatoire permettant d'acquérir progressivement des droits sociaux (par exemple trois ans).

2- En favorisant l'accès au logement :

- Par la recentralisation de la politique du logement dans les communes à problème (ex Paris et Marseille), avec un pouvoir d'intervention plus fort octroyé aux préfets
- En favorisant la mobilité dans les logements sociaux ; à travers la progressivité des loyers des HLM en fonction des revenus ; en ouvrant à des opérateurs privés la construction et la gestion de logements qui resteraient sociaux seulement pendant la durée de remboursement du financement public, sur le modèle allemand.

C- Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes

1- En levant les obstacles économiques :

- Avec l'accroissement du financement ciblé pour les jeunes entrepreneurs : crédits dédiés, Capital-investissement de proximité, la mise à disposition de bureaux etc....
- En réformant la fiscalité des entreprises pour les soutenir dans leurs premières années
- En développant des zones franches de soutien aux jeunes PME innovantes (mise à disposition de bureaux et d'infrastructures de communication etc....)

2- En repensant notre système de formation :

- Pour promouvoir la création d'entreprise à l'Université, comme c'est déjà le cas dans les écoles de commerce
- En favorisant l'exploitation entrepreneuriale des innovations de l'université

3- En abolissant les barrières psychologiques :

- En favorisant la mise en réseau des jeunes entrepreneurs
- En créant un droit à l'oubli auprès de la Banque de France en cas de faillite

Chapitre III : Pourquoi rien ne change, la g rontocratie politique et morale

I- Un syst me politique verrouill 

1. Une classe politique vieillissante

Le 11 janvier 2012, l'Assembl e Nationale a adopt  le projet de loi organique sur l' lection des d put s, qui modifie l'article 127 du code  lectoral, abaissant de 23   18 ans l' ge minimal pour se porter candidat   l'Assembl e. Cette r forme semble presque un pied de nez ironique, alors que l' ge moyen des d put s n'a jamais  t  aussi  lev  sous la V me R publique. C'est un signal inqui tant sur l'incapacit  des  lites fran aise   se renouveler.

En attendant les  lections de 2012, l'Assembl e nationale est la plus  g e de la V me R publique. Ainsi, la France  tait en 2010 le pays qui comptait le plus de d put s  g s de plus de 60 ans, et le moins de d put s de moins de 40 ans, compar e   l'Espagne, au Royaume-Uni,   l'Italie et au Danemark. En France, l' ge moyen des d put s n'a jamais  t  aussi  lev  qu'en 2012,   plus de 55 ans en 2007, pour atteindre presque 60 ans   la fin du quinquennat. **Si l' ge moyen des s nateurs  tait de 65 ans en 2011, le renouvellement par tiers de 2011 en a fait une chambre plus jeune que l'Assembl e nationale, avec un  ge moyen de 57 ans !**

Age moyen des députés français sous la Vème République, en début de mandat législatif



Source : « Qui sont les députés de la Vème République », La Vie des Idées

En 2011, 60% des députés français avaient plus de 55 ans, contre 42% en 2002. La situation contraste fortement avec 1981. A l'époque, l'Assemblée Nationale comptait plus d'une centaine d'élus ayant moins de 40 ans. Il y avait alors autant de députés de moins de 40 ans à l'Assemblée nationale que de plus de 60 ans. Le contraste avec l'Assemblée de 1946 est encore plus frappant, quand les élus de moins de 40 ans, issus de la Résistance, représentaient près de 35 % de la représentation nationale, contre 2 % en 2011. Il n'est pas entièrement fortuit que les Assemblées qui ont su démontrer la plus grande force de propositions et de réformes aient aussi été les plus jeunes.

En 2007, les députés âgés entre 25-40 ans n'étaient plus que 23, c'est-à-dire 4% des effectifs de l'Assemblée nationale ; un chiffre à comparer à la part des 25-40 ans en France, environ 19% de la population. Ce

vieillesse des élites politiques s'est aggravé sur les deux dernières décennies, comme l'a montré le sociologue Louis Chauvel. Il montre que « l'âge moyen du représentant politique ou syndical est passé de 45 ans en 1982 à 59 ans en 2000: soit une hausse de quatorze ans en dix-huit ans alors que l'âge moyen de la population française augmentait de 1,5 an par décennie **Le vieillissement de la représentation nationale, s'il constitue un gage de mesure et d'expérience pour conduire les affaires du pays, sur le modèle de l'aréopage athénien, représente aussi un affaiblissement potentiel de la volonté de réforme de nos élites politiques.**

L'exclusion des jeunes de la représentation nationale ne serait pas un problème en admettant que les élus représentent bien l'ensemble de la nation, indépendamment de leur âge, sexe, ou communauté d'appartenance. **Le fait que les problématiques de la jeunesse en France restent un impensé politique, à gauche comme à droite, laisse pourtant planer un doute sur la capacité de ces députés âgés à prendre conscience des difficultés vécues.** De même, comment ne pas établir un lien entre le vieillissement des représentants politiques et le fait que les personnes âgées soient seules épargnées par la récente réforme des retraites, qui a fait porter l'essentiel de l'effort sur les actifs en fin de carrière ?

Enfin, comment les élus tiendraient-ils compte du sort réservé à la jeunesse, si les jeunes ne représentent qu'une part infime de leur électorat ? **Jouer la carte des jeunes n'était pas payant électoralement en 2007, puisqu'à peine 30% des moins de trente ans auraient voté en 2007, contre 65% des 60-69 ans.**

Pour Louis Chauvel, la question du vieillissement de nos élus « *n'est pas une simple question d'âge du capitaine, sinon l'argument tomberait assez vite. Le fait signale que les grandes orientations qui engagent le long terme sont prises sans la présence de ceux qui en assumeront les entières conséquences.* »

2. Les règles électorales qui freinent le renouvellement politique

Le cumul des mandats, principales causes du vieillissement de la représentation nationale

Le vieillissement des élites politiques repose en partie sur le mode de scrutin de circonscription, uninominal à deux tours, qui oblige à se construire un capital politique personnel, par rapport aux scrutins de liste ou proportionnel, comme l'explique Pascal Perrineau, directeur du centre de recherches politiques de Sciences po. « A la différence du scrutin proportionnel, il privilégie les candidats ayant une forte, donc longue, implantation locale. »

Le cumul des mandats cristallise la concentration du pouvoir entre les mains des acteurs historiques, puisqu'il permet à un candidat battu à une élection de se « refaire » en misant sur un autre de ses mandats pour reconstituer son capital politique perdu. De plus, la forte concentration des mandats électifs empêche le renouvellement du personnel politique. **Ainsi, près de 90% des parlementaires français cumulent leur fonction nationale avec un ou plusieurs mandats locaux, contre 30% sous la III^{ème} République et 40% sous la IV^{ème} République.**

Pour le constitutionnaliste Guy Carcassonne, cette situation est intenable et source de nombreux effets pervers. Ainsi, le vivier à l'intérieur duquel se recrute nos futurs dirigeants est considérablement réduit. A l'inverse de pays comme les Etats-Unis où la multiplication des charges soumises aux élections permet un *cursus honorum* propre à confronter au plus tôt l'apprenti homme politique au suffrage universel, la France ne rémunère pas l'action collective en dehors des partis. C'est normal, puisqu'il faut gérer la pénurie des postes.

Pour aller plus loin, pourquoi ne pas proposer de limiter le nombre de mandats législatifs consécutifs, comme cela existe pour le mandat présidentiel aux Etats-Unis ? Faire le même métier plus de 10 ans, n'est-ce pas la meilleure façon de perdre la foi, de se laisser gagner par l'usure du pouvoir ?

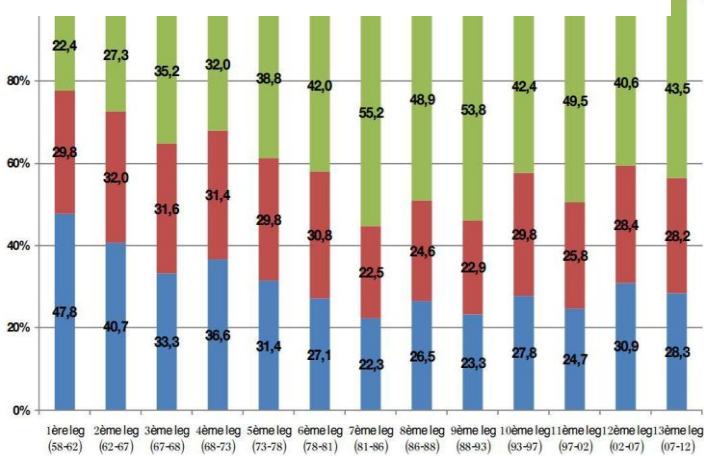
II- La glaciation idéologique, bouclier anti-réforme

1. Des élites consanguines

Un vivier de recrutement politique plus réduit

Le cumul des mandats entretient une pénurie des charges électives. Or, un système politique où les places sont comptées ne favorise guère le renouvellement des élites. La pénurie de postes privilégie les « insiders », c'est-à-dire ceux qui sont cooptés, parce qu'ils appartiennent déjà au sérail. Sans sombrer dans la caricature, ces tendances alimentent le sentiment que les élites politiques sont consanguines, un sentiment qui constitue un véritable poison pour la démocratie, puisqu'elle affaiblit le lien entre les citoyens et leurs représentants. Elle est source d'une stigmatisation destructrice des élites, en particulier lorsque celles-ci sont issues de la haute fonction publique.

Secteur d'activité des députés par législature



Elém Source : « Qui sont les députés de la Vème République », La Vie des Idées putés issus du secteur public a presque doublé par rapport aux années 60, même si elle est restée traditionnellement élevée depuis une trentaine d'années,

au-dessus de 40%. Cette prépondérance s'explique en grande partie par la « garantie de l'emploi » accordée aux fonctionnaires qui se mettent en disponibilité pour se présenter à une élection, une garantie dont ne bénéficient pas les travailleurs du secteur privé.

Les grands corps de l'Etat, confortés, au lieu d'être réformés, en tant que réseaux d'entraide efficaces par l'incapacité des gouvernements successifs à mettre fin au sacro-saint classement de l'ENA (ou à supprimer l'ENA), tel un symbole de leur immuabilité, préservent à ce jour leur rôle de voie royale sur les marches du pouvoir. Ce faisant, ils alimentent une « énarchophobie » populaire, qui ne permet plus de distinguer entre les hauts fonctionnaires de qualité dont la France bénéficie et le manque de renouvellement des élites.

La perception du manque d'ouverture du monde politique aux nouveaux entrants, à la fois réelle et partiellement fantasmée, constitue un indicateur de affaiblissement du lien démocratique.

Enfin, le manque de représentants issus du monde de l'économie productive fait tristement écho à ce passage de Tocqueville dans *l'Ancien Régime et la Révolution*, où il décrit les excès d'une « politique littéraire », caractéristique d'une France dirigée par des intellectuels tenus loin des réalités de la gestion quotidienne. A l'inverse, il vante le bon sens politique provenant d'« un certain usage des affaires » qui puisse prévenir « contre la théorie pure ».

2. Le piège idéologique de la génération Mai 68

On l'a vu, l'iniquité intergénérationnelle en France est patente, mais la classe politique française semble cantonnée dans un déni de réalité d'autant plus grave que les difficultés de la jeunesse se sont accentuées avec la crise économique. La jeunesse sert de variable d'ajustement sur un marché de l'emploi dégradé, sans qu'aucune solution ou réforme nouvelle de ce marché n'ait été proposée à ce jour par les candidats en

campagne. Ce déni de réalité peut tenir au profil sociologique de nos élus comme des viviers de recrutement de l'élite. Il montre surtout que le sujet ne s'est pas encore imposé dans le débat public, faute de s'avérer payant politiquement, ou d'avoir frappé les consciences.

La jeunesse française n'a pas trouvé les moyens de penser l'iniquité qu'elle subit, et de la faire savoir dans les urnes ou dans la rue. Il est même étonnant que la France n'ait pas vu naître en son sein de véritable mouvement d'indignés, à l'instar de ceux qui ont émergé en Espagne et aux Etats-Unis. Subissant la crise sans sursaut collectif, la jeunesse s'avère incapable de proposer de remèdes aux maux dont elle ne semble pas avoir pris conscience.

La raison profonde tient sans doute au peu de remise en question d'un modèle social encore considéré comme juste et protecteur, et qu'il faudrait donc défendre. Il suffit de se souvenir des manifestations de lycéens en 2010 contre le recul de l'âge de la retraite, alors que réforme consistait précisément à alléger leur fardeau intergénérationnel. En d'autres termes, la jeunesse française se trompe de diagnostic, en défendant un modèle social, qui, sans réforme, la désavantage profondément. Elle paraît prisonnière du prisme idéologique de la génération précédente, celle de Mai 68, dont les dogmes empêchent aujourd'hui les réformes nécessaires au redressement collectif.

Soulignons enfin ce paradoxe saisissant ; les mouvements de jeunes indignés ont essaimé un peu partout à travers le monde mais le phénomène a épargné la jeunesse française d'habitude si frondeuse. Un tout autre cri d'indignation venu de France a parcouru le monde en 2010, lancé par un distingué nonagénaire, Stéphane Hessel, et qui, naturellement, ne dit rien de la jeunesse française...

A- Renouveler les élites politiques :

- En introduisant une dose de proportionnelle aux élections législatives
- En mettant fin au cumul des mandats pour les députés et les sénateurs
- En limitant le nombre de mandats électifs
- En supprimant les avantages accordés aux fonctionnaires en termes de garantie d'emploi quand ils se présentent à une élection
- En supprimant l'ENA et en remettant en cause le corporatisme d'Etat.

B- Repenser le corpus idéologique de la France:

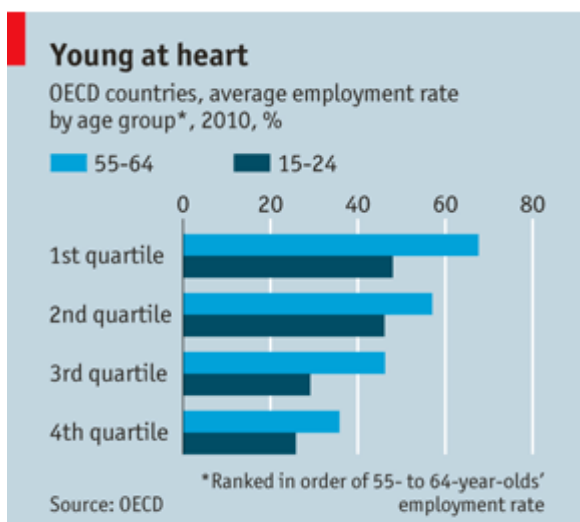
- En sensibilisant l'opinion à l'iniquité intergénérationnelle avec le lancement des assises de la jeunesse ; une grande consultation nationale avec les partenaires sociaux sur les moyens de remédier au problème
- Avec la création d'un indicateur de référence de l'iniquité intergénérationnel, pour évaluer l'efficacité de l'action publique en la matière

CONCLUSION

En prônant un rééquilibrage de la solidarité intergénérationnelle en faveur des plus jeunes, peut-on à la fois attendre des séniors qu'ils partent plus tard à la retraite, et espérer que les jeunes s'insèrent plus vite sur le marché du travail, et prennent plus tôt les responsabilités qu'ils méritent ? Est-il ainsi possible de corriger le biais anti-jeune de la société française, et du monde du travail en particulier, tout en repoussant l'âge de départ à la retraite des séniors, cristallisant par là-même leur pouvoir dans l'entreprise ?

L'augmentation parallèle du taux d'activité des jeunes et des séniors est évidemment possible et souhaitable. Pour le démontrer, il faut d'abord tordre le coup à ce préjugé tenace, qui voudrait que le départ en retraite d'un senior de l'entreprise se matérialise in fine par le jeu des remplacements hiérarchiques successifs, par l'embauche d'un plus jeune, comme aspiré par le vide. De la même manière que les heures de travail ne se partagent pas en plus d'emploi, ainsi que les 35 heures l'ont tristement démontré, les marchés du travail des séniors et des juniors ne sont pas des vases communicants. Il serait trop simpliste de résoudre le chômage des jeunes en avançant le départ à la retraite, comme l'ont suggéré des candidats à la présidentielle de 2012.

Pour dissiper ce contresens économique, l'OCDE a classés les pays membres de l'organisation en quatre quartiles, en fonction des niveaux de chômage des jeunes (15-24 ans) et des seniors (55-64 ans), dans le graphique ci-dessous :



Les pays où le taux d'emploi des jeunes est le moins élevé sont aussi ceux où les seniors décrochent le plus tôt du marché du travail. A l'inverse, les pays où les seniors travaillent le plus ont aussi le taux d'emploi des jeunes le plus élevé. Les écarts observés ne sont pas dus à des différences de phases de développement significatives, car l'étude ne porte que sur des pays de l'OCDE. Dès lors, il apparaît que le départ en retraites des plus âgés n'est pas la solution au chômage des jeunes. De la même manière, personne n'a pu démontrer que la féminisation du monde du travail ait entraîné une hausse significative du chômage des hommes, malgré les préjugés qui ont longtemps eu cours à ce sujet.

Le rééquilibrage de la solidarité intergénérationnelle est possible en plus d'être souhaitable. Sans volonté politique forte, la France court le risque de dresser les générations les unes contre les autres, et de s'aliéner une grande partie de sa jeunesse. Ce serait hypothéquer l'avenir du pays dans son ensemble. Les Français, et leurs dirigeants, auront-ils le courage de l'équité ?

Ont contribué à la rédaction de cette étude :

- Alexis Normand
- Jennifer Pizzicara
- Sébastien Matikowski
- Xavier Le Prado

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L’emploi et le travail en France – L’impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l’économie d’en bas.*

Juillet : *Débat public sur l’énergie : libérer l’énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l’autre rive.*

En 2004,

Janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

Février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

Juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

Novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

Avril : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

Juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

Octobre : *Santé et environnement.*

Novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France ?*

En 2006 – 2007,

Mars 2006 : *Baromètre de la confiance.*

Mai 2006 : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

Juin 2006 : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

Octobre 2006 : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*

Novembre 2006 : *La mondialisation, notre nouveau monde.*

Avril 2007 : *2002-2007, remettre la France sur le bon chemin*

Mai 2007 : *Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation*

Septembre 2007 : *Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat*

En 2008 – 2009,

Mars 2008 : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

Juin 2008 : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

Novembre 2008 : *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*

Février 2009 : *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme*

Juin 2009 : *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports*

En 2010 – 2011,

Mai 2010 : *Les territoires, les entreprises et l'emploi*

Septembre 2010 : *Créons l'écosystème de l'innovateur*

Novembre 2010 : *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir*

Novembre 2010 : *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable*

Mars 2011 : *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat*

Octobre 2011 : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale*

Décembre 2011 : *Faciliter l'accompagnement et le financement des TPE et de l'entrepreneuriat – Une priorité pour les territoires et l'emploi*

Décembre 2011 : *Réussir le déploiement du très haut débit en France*

En 2012,

Avril 2012 : *Redressement des comptes, retour à la compétitivité – préparer l'avenir des nouvelles générations*

Avril 2012 : *La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles*